



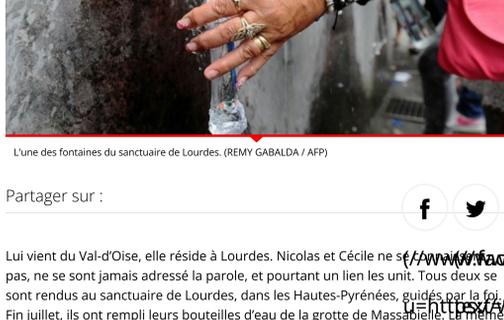
ACCUEIL (/) SOCIÉTÉ (/SOCIETE)

À Lourdes, l'eau de la discorde : enquête sur un business opaque

08h00, le 14 août 2022, modifié à 16h41, le 15 août 2022

Par Anaïs Audureau et Léa Delaplace

ABONNÉS À l'occasion de la fête de l'Assomption, quelque 20 000 fidèles sont attendus à Lourdes. La plupart s'y procureront de l'eau réputée miraculeuse. Le commerce du précieux liquide s'opère de son côté dans une grande opacité, s'agissant aussi bien de son prix que de sa provenance réelle.



L'une des fontaines du sanctuaire de Lourdes. (REMY GABALDA / AFP)

Partager sur :



Lui vient du Val-d'Oise, elle réside à Lourdes. Nicolas et Cécile ne se sont jamais adressés la parole, et pourtant un lien les unit. Tous deux sont venus au sanctuaire de Lourdes, dans les Hautes-Pyrénées, guidés par la foi. Fin juillet, ils ont rempli leurs bouteilles d'eau de la grotte de Massabielle. Le même jour, selon l'Église, la Vierge Marie serait apparue en 1858 à Bernadette Soubirous, jeune fille malade et pauvre, et lui aurait demandé de « faire construire une chapelle », s'y hydrater et se laver avec l'eau de la source.

La grotte de Massabielle se situe au sein du sanctuaire de Lourdes, une vaste étendue d'édifices religieux et lieux de prière construits à partir des années suivant les apparitions de la Vierge. Depuis 1858, des pèlerins du monde entier viennent au sanctuaire répéter les mêmes gestes que Bernadette Soubirous. Ce week-end, à l'occasion des fêtes de l'Assomption (https://www.lejdd.fr/Societe/au-fait-cest-quoi-lassomption-4062011), l'Église entend accueillir au minimum 20 000 pèlerins, pourront chacun, s'ils le souhaitent, ramener chez eux un peu d'eau de Lourdes. Réputée miraculeuse, l'eau aurait permis la guérison de malades et est devenue un très vite un emblème de foi. À ce jour, pour autant, aucune recherche scientifique n'a décelé de propriétés vertueuses. Tout reposerait donc sur la foi.

En 1883, un « bureau des constatations médicales » a été créé par l'Église pour authentifier ces guérisons miraculeuses. Composée de médecins et de spécialistes, l'instance se penche sur les dossiers d'anciens malades qui ne présentent aucun signe de rémission avant leur venue à Lourdes, et dont la guérison se révèle complète et durable après leur pèlerinage. Si cette guérison ne peut être un phénomène scientifique expliquée, alors elle est considérée comme un miracle.

Aujourd'hui, 70 personnes, majoritairement des femmes, de différentes nationalités ont été reconnues comme cas miraculeux, sur plus de 7 000 dossiers déposés au bureau.

Pour recueillir l'eau, Nicolas et sa famille ont dû se procurer des contenants. « C'est plus joli sur l'étiquette qu'une bouteille en plastique, et c'est aussi pour que les enfants aient un souvenir », explique le père de famille. Direction les commerces de Lourdes : quelque 200 enseignes aux produits débordant sur les trottoirs.

Lire aussi - A Lourdes, la révolte des échoppes (https://www.lejdd.fr/Societe/a-lourdes-la-revolte-des-echoppes-3880163)

Des statues miniatures de la Vierge, des chapelets parfois roses ou multicolores, voire phosphorescents, et des articles frappés du logo de Notre-Dame de Lourdes. Des bidons, flacons et contenants en plastique de toutes les tailles et de toutes les formes : de simples bouteilles bleues floquées, d'autres en plastique à l'effigie de la Vierge, et même des gobelets pliants ! Il y en a pour tous les goûts. Sur place, rares sont les produits remplis d'eau.

Règles parfois contradictoires

« Nous n'avons pas le droit de vendre de l'eau sauf si c'est scellé, confie une vendeuse du Palais du Rosaire, aux airs de supermarché du religieux avec son enseigne bleue. » Pourtant, il existe bien un moyen d'acheter de l'eau, sur le site Internet du magasin. Interrogée sur le sujet, la vendeuse répond : « C'est nous, dans ce cas, qui allons chercher l'eau directement à la fontaine avant de l'expédier. » Des explications identiques sont fournies dans la boutique Alliance catholique. Il existe donc une différence entre l'eau vendue en ligne et l'eau vendue en boutique. Ce n'est que la première, et sans doute la plus vénielle, des bizarreries de ce commerce.

Un vendeur de la boutique Coecilia - Croix de Jérusalem fournit déjà un autre son de cloche : « Il n'y a que deux fournisseurs autorisés à se servir de l'eau dans le sanctuaire, Seral et Claverie », soutient-il. Ces deux entreprises locales approvisionneraient, dit-on, la grande majorité des magasins de souvenirs de la ville.

Le gérant de l'un des deux établissements cités ne contribue pas à rendre le tableau plus limpide : « Je suis un grossiste, explique-t-il. Je ne vends aux commerçants que des objets, pas de l'eau. De toute façon, on ne peut pas. Il y a environ quinze ans, l'ancien recteur du sanctuaire a mis le holà sur tous les produits contenant de l'eau. » Mais alors, comment le précieux liquide se retrouve-t-il dans les bibelots ? D'abord muet sur le sujet, le gérant finit par lâcher : « Tous les deux ou trois ans, je vais chercher de l'eau à la grotte. J'en rapporte 100 litres environ. Une société la met ensuite en bouteille à ma place. » Une société italienne, au nom gardé secret « par souci de concurrence dans le secteur », qui justifierait le « made in Italy » inscrit sur les emballages.

«L'eau est totalement gratuite et ne peut être vendue»

La commercialisation de l'eau de Lourdes semble ainsi se faire selon un ordre établi, fait de règles complexes et parfois contradictoires mais qu'il est périlleux de vouloir bousculer. Arnaud*, jeune entrepreneur parisien, a souhaité lancer son entreprise d'exportation d'eau en brumisateur et bouteille minérale en 2020. « Je voulais exporter de l'eau de la grotte pour des gens qui n'ont pas les moyens de s'y rendre », raconte-t-il. Face à lui se dresse alors un mur. Il rencontre le service juridique du sanctuaire et se voit mis en garde immédiatement. « Ils m'ont dit : "Si vous faites ça, c'est procès direct, c'est même pas la peine d'y penser" », rapporte Arnaud. Il est convaincu que le sanctuaire n'accorde aucune autorisation de prélèvement en son sein. « Ils ont des avocats très attentifs, qui regardent tout. Ils veulent que personne ne se fasse de l'argent dessus à part eux. » Avant de compléter : « Seral exportait de l'eau avec ses médailles religieuses. Aujourd'hui, ils n'ont plus le droit. Ce qu'on trouve en boutique, c'est très probablement du stock. »

Sollicité, le sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes se veut catégorique : « L'eau de Lourdes est mise à disposition des pèlerins dans le sanctuaire, martèle David Torchala, son directeur de la communication. Elle est totalement gratuite et ne peut être vendue. » Quid des contenants trouvés dans certaines boutiques et en ligne ? « Ce sont des activités qui sont propres à ceux qui la font. Tout ce qui est extérieur au sanctuaire n'est pas du tout de notre ressort. » Quant aux deux grossistes qui seraient autorisés à venir se servir dans les fontaines pour approvisionner les commerçants, « C'est totalement faux, nous n'avons de contrat avec aucun fournisseur ». L'Église ne récupère aucune part du bénéfice des commerces lourdaï, affirme David Torchala. Qui souligne dans la foulée : « On ne vit que sur les dons, avec un budget de 30 millions d'euros chaque année. Nous ne recevons pas de subventions, ni de l'État, ni même du Vatican. »

Une bouteille d'eau à 12 euros

La gratuité théorique de l'eau est l'une des rares certitudes sur lesquelles on puisse s'appuyer dans cette affaire. Le tarif officiellement de Lourdes, vendu pour la plupart plus de 3 euros, reflète donc officiellement le prix du contenant, et rien d'autre. On peut toutefois s'interroger sur le coût réel de ces flacons disponibles à l'identique dans toutes les enseignes. Achetés dans de telles quantités, ils devraient présenter un coût unitaire faible. Sur le site Web d'un commerce lourdaï, on trouve une bouteille de 1 litre remplie, par les soins de la boutique, d'eau de Lourdes. Celle-ci est vendue 12 euros, sans compter les frais de port. Et cet exemple est commun sur la Toile commerciale.

Lire aussi - "Lourdes", une immersion poignante parmi les pèlerins (https://www.lejdd.fr/Culture/lourdes-une-immersion-poignante-parmi-les-pelerins-3896971)

À la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Hautes-Pyrénées, André-Pierre Binh reconnaît à demi-mot que vendre un contenant en plastique à un tel prix pose question. L'ancien président de l'Union des commerces-souvenirs de Lourdes (UCSL) Louis-François Guinguené se borne pour sa part à camper sur la ligne officielle : « L'eau de Lourdes n'est pas commercialisée. Elle ne l'a jamais été. Dans les articles de souvenirs, elle est offerte. » Après quoi, il coupe court à l'échange : « Ça fait bien longtemps que j'ai quitté l'activité. » L'actuel président, Philippe Bianco, propriétaire de la boutique Au Père de Foucauld, indique ne pas être intéressé par une prise de parole sur ce sujet.

«On peut douter de tout, mêmes des miracles de Lourdes ! »

Au-delà des interrogations sur le prix de l'eau, il en existe d'autres sur sa provenance. L'eau embouteillée est-elle bien celle des fontaines ? L'un des grossistes lourdaï le dit lui-même : « Aujourd'hui, il y a aussi des entreprises étrangères qui mettent de l'eau dans des flacons, pas forcément de l'eau de la grotte. Avec mes confrères lourdaï, nous nous inscrivons sur la durée, on a une certaine éthique et un certain rapport avec le sanctuaire. Mais même sur les 100 litres que j'envoie, comment être sûr que celui qui encapsule ne met pas autre chose ? Pour ma part, j'ai la conscience tranquille. » Il finit par conclure ironiquement : « On peut douter de tout, même des miracles de Lourdes ! »

Lire aussi - Bernadette Soubirous, une source d'inspiration de Zola à Mocky (https://www.lejdd.fr/Culture/bernadette-soubirous-une-source-dinspiration-de-zola-a-mocky-3907394)

Qui se charge de la régulation et de la surveillance de ce commerce ? À la CCI, André-Pierre Binh répond : « On n'a pas d'éléments, l'eau de la source de Lourdes est interdite à la commercialisation. Après, c'est le sanctuaire qui s'en occupe. » Quant aux contrôles effectués, ils entrent dans les prérogatives de la répression des fraudes, mais restent très généraux. Sandrine Montané, adjointe à la directrice des services du cabinet à la préfecture des Hautes-Pyrénées, en résume la méthode et le fonctionnement : « Les agents du service CCRF [concurrence, consommation et répression des fraudes] ont franchisé les boutiques de Lourdes au titre de la réglementation générale sur l'affichage des prix et les pratiques commerciales – vérification de l'absence de pratiques commerciales trompeuses – dans le cadre d'une enquête nationale sur l'économie touristique. Ils ne réalisent pas d'enquête spécifique sur la commercialisation de l'eau de Lourdes. Les vendeurs n'ont pas le droit de vendre de l'eau embouteillée, seulement des contenants. L'eau distribuée par le sanctuaire fait l'objet d'une surveillance par les services de l'État et d'une vigilance permanente. » Un tour d'horizon auquel Sandrine Montané ne peut faire autrement qu'ajouter : « Après, les commerçants, je ne sais pas vraiment ce qu'ils commercialisent dans leurs contenants. » Lourdes est un lieu décidément plein de mystères.

«Après, les commerçants, je ne sais pas vraiment ce qu'ils commercialisent dans leurs contenants»

Grand silence du côté d'André Cabes. Il est le prédécesseur de Mgr Olivier Ribadeau-Dumas, recteur du sanctuaire de Notre-Dame de Lourdes jusqu'en septembre prochain. Aujourd'hui, il prêche au sein du diocèse de Tarbes, auquel est rattaché le sanctuaire. À notre demande d'entretien, il répond de : « Je ne souhaite vraiment pas m'exprimer sur ce sujet, pour lequel je ne dispose d'aucune information. » Étonnant lorsqu'on a occupé un tel poste de 2015 à 2021.

La municipalité en place n'est pas plus disert. « C'est un sujet qui ne nous concerne pas du tout, évacue Laurent Jubier, directeur de cabinet du maire Thierry Lavit (divers gauche). En tant que collectivité, on ne peut pas se mêler des problèmes du sanctuaire, qui sont des problèmes d'ordre privé. L'eau appartient au sanctuaire de Lourdes, qui gère donc ces problématiques juridiques seul. » Laurent Jubier se contente de renvoyer vers les chambres consulaires pour les questions liées à l'activité économique des boutiques de souvenirs.

L'ambiguïté des mots

Mais cette piste aboutit vite à une impasse. « C'est du droit privé », justifie lui aussi André-Pierre Binh, de la CCI des Hautes-Pyrénées, à propos du peu d'informations sur la régulation de l'eau. À ce jour, aucune authentification officielle n'existe pour assurer avec évidence la provenance du liquide qu'ils peuvent se procurer. Ils doivent donc faire aveuglément confiance aux commerçants qui le distribuent. Ceux-ci ont beau jeu de capitaliser sur la croyance qui anime cette clientèle captive.

«Eau de Lourdes, par définition, c'est l'eau de la ville de Lourdes»

Pour Jean-François Davené, avocat en droit commercial et de la propriété intellectuelle, les étonnantes dérives que pourrait favoriser cette situation seraient punissables : « Lorsque vous abusez de la crédulité de quelqu'un, par exemple d'un malade, c'est blâmable et condamnable. » Autrement dit, cela constitue une pratique déloyale interdite. Et les peines encourues sont considérables : deux ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende, selon l'article 132 du Code de la consommation. Le tout serait alors de jouer sur les mots, et sur leur ambiguïté. La terminologie « eau de Lourdes » apparaît régulièrement. Sur le site en ligne du Palais du Rosaire, on peut ainsi lire : « Situé à deux pas de la grotte de Massabielle, notre magasin religieux vous propose d'aller chercher pour vous l'eau de Lourdes à la source. » « À la source », la formule doit-elle être prise au sens propre ou au figuré ? Sur le site de la Boutique des Chrétiens, même désignation : « Cette bouteille contient de l'eau de Lourdes. » André-Pierre Binh l'affirme : « Eau de Lourdes, par définition, c'est l'eau de la ville de Lourdes. » L'eau proviendrait-elle donc du robinet ? « Absolument », répond-il. La terminologie « eau de la grotte » est, elle, beaucoup moins répandue.

À Lourdes, le business de l'eau, municipale ou miraculeuse, semble être un sujet tabou pour tous les acteurs qui en sont partie prenante. Sauf pour les pèlerins. Dans cette opacité qu'il convient de préserver, chacun se renvoie la patate chaude, qu'il ne fait pas bon tenir dans ses mains au risque de finir sur le banc des accusés. De l'eau à Lourdes ? Instinctivement, elle provient de la grotte de Massabielle. Quelle idée. Un jeu de dupes mené par l'institution religieuse locale, qui tient d'une main de fer ce commerce unique et si particulier.

* Le prénom a été modifié.

LES PLUS LUS

- | | | | |
|---|---|--|--|
| <u>1</u> | <u>2</u> | <u>3</u> | <u>4</u> |
| (/Societe/a-lourdes-leau-de-la-discorde-enquete-sur-un-business-opaque-4127970) | (/Politique/la-gauche-se-divise-sur-lunion-aux-elections-europeennes-4128159) | (/International/gerard-araud-ex-ambassadeur-de-france-aux-etats-unis-donald-trump-est-toujours-moque-des-procedures-4128122) | (/Politique/aurelien-pradie-depute-les-republicains-je-navais-évidemment-aucune-intention-homophobe-4128082) |

<p>À Lourdes, l'eau de la discorde : enquête sur un business opaque (/Societe/a-lourdes-leau-de-la-discorde-enquete-sur-un-business-opaque-4127970)</p>	<p>La gauche se divise sur l'union aux élections européennes (/Politique/la-gauche-se-divise-sur-lunion-aux-elections-europeennes-4128159)</p>	<p>Gérard Araud, ex-ambassadeur de France aux États-Unis : « Donald Trump s'est toujours moqué des procédures » (/International/gerard-araud-ex-ambassadeur-de-france-aux-etats-unis-donald-trump-est-toujours-moque-des-procedures-4128122)</p>	<p>Aurélien Pradié, député Les Républicains : « Je n'avais évidemment aucune intention homophobe » (/Politique/aurelien-pradie-depute-les-republicains-je-navais-évidemment-aucune-intention-homophobe-4128082)</p>
---	--	--	---

(/International/voici-ce-qu'il-y-aura-dans-le-plan-bientot-devoile-delisabeth-borne-sur-les-energies-renouvelables-4128171)
 Voici ce qu'il y aura dans le plan bientôt dévoilé d'Elisabeth Borne sur les énergies renouvelables (/International/voici-ce-qu'il-y-aura-dans-le-plan-bientot-devoile-delisabeth-borne-sur-les-energies-renouvelables-4128171)

(/Culture/le-dessin-inedit-de-jean-jacques-sempé-qui-devait-figurer-en-une-du-new-yorker-le-11-septembre-2001-4128176)
 Le dessin inédit de Jean-Jacques Sempé qui devait figurer en une du « New Yorker » le 11 septembre 2001 (/Culture/le-dessin-inedit-de-jean-jacques-sempé-qui-devait-figurer-en-une-du-new-yorker-le-11-septembre-2001-4128176)

(/International/secheresse-rishi-sunak-candidat-a-downing-street-se-construct-une-piscine-coutant-plus-de-470-000-euros-4128042)
 Sécheresse : Rishi Sunak, candidat à Downing Street, se construit une piscine coûtant plus de 470 000 euros (/International/secheresse-rishi-sunak-candidat-a-downing-street-se-construct-une-piscine-coutant-plus-de-470-000-euros-4128042)

(/International/cinq-livres-pour-comprendre-loeuvre-de-salman-rushdie-4128131)
 Salman Rushdie : on vous présente 5 livres qui ont marqué son oeuvre littéraire (/International/cinq-livres-pour-comprendre-loeuvre-de-salman-rushdie-4128131)

 **ABONNEZ-VOUS** (HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/LEJDD)

 **SUIVEZ-NOUS** (HTTPS://TWITTER.COM/LEJDD)



DÉCOUVREZ NOS OFFRES D'ABONNEMENT !



Contacts
 (https://www.lejdd.fr/formulaire/contact)
Charte Données Personnelles et Cookies
 (/www.lejdd.fr/divers/La-Charte-Donnees-Personnelles-et-Cookies)
 Gestion des cookies

CGV - Articles Premium
 (https://abonnement.lejdd.fr/cgv/html)
Charte Vie Privée des articles « Premium »
 (/www.lejdd.fr/divers/Charte-vie-privée-et-cookies-relatives-aux-articles-Premium-du-JDD-FR)

CGU
 (/www.lejdd.fr/divers/CGU)
Mentions légales
 (/www.lejdd.fr/divers/Mentions-Legales)
Publicité
 (https://www.lagardere.com/groupe/lagardere-publicite-news-603092.html)

SUIVEZ-NOUS SUR

 <https://www.facebook.com/lejdd>

 <https://twitter.com/lejdd>